

INSTALLATION D'UNE PISCINE



Toute demande de certificat d'autorisation doit être présentée par écrit au fonctionnaire désigné au bureau de la Ville sur un formulaire fourni par la Ville. Ledit formulaire doit être accompagné du paiement de la demande de permis.

La demande doit être accompagnée des éléments suivants:

- un plan d'implantation à une échelle convenable et illustrant;
- la situation et l'emprise de la piscine ou du bassin d'eau sur l'emplacement;
- la distance entre la piscine ou le bassin d'eau, les lignes d'emplacement et les bâtiments;
- la localisation et le type d'enceinte, s'il y a lieu;
- l'identification et le dessin des accès à la piscine ou à l'aire où elle se situe et des dispositifs de sécurité proposés.

Coût du permis : 40,00 \$